



Fiche d'inscription Restauration scolaire

Année 2023-2024

A retourner en mairie **avant le 30 juin 2023**

Téléphone Cantine : 04.74.09.86.89

Mail : cantine@jassansriottier.fr

Elève	
Nom :	Ecole :
Prénom :	<input type="checkbox"/> Maternelle Mairie
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Élémentaire Mairie
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Maternelle Champ-Bouvier
Classe :	<input type="checkbox"/> Élémentaire Champ-Bouvier
Instituteur :	

Responsables légaux	
Parent 1	Parent 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° allocataire :	N° allocataire :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :
Personne à contacter en cas d'urgence (si parents non joignables) :	

Inscription annuelle : <input type="checkbox"/>	Inscription occasionnelle : <input type="checkbox"/>
Mon enfant déjeunera à la cantine toute l'année scolaire les : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	Les parents se chargent de réserver les repas via le portail famille. Cette fiche doit être impérativement retournée à la mairie même pour une inscription occasionnelle. Sans celle-ci, les droits à la réservation ne seront pas ouverts.

Paiement :

La municipalité met en place pour cette nouvelle année scolaire le prélèvement automatique.

Les parents doivent donc fournir impérativement un RIB au format SEPA (avec n°IBAN et N°BIC).

Le mandat SEPA ci-joint est à retourner complété à la mairie.

Un exemplaire doit être transmis à votre banque.

Accès portail :

La commune a mis en place un portail famille pour effectuer les réservations/annulations de cantine. Voici le lien pour y accéder : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieJassansRiottier01480/accueil>

Pour les familles ayant déjà un accès à l'Espace Famille : le compte BL.Citoyens (identifiant et mot de passe) reste inchangé, et est valable tant que des enfants fréquentent les établissements scolaires de la Commune (maternelle et/ou élémentaire).

Pour les nouvelles familles : le Code Abonné Famille de chaque foyer sera communiqué avant le 28 juillet par mail.

Repas :

Il n'est pas prévu de régime alimentaire spécial. Toutefois, un menu sans viande est proposé. Si vous êtes concerné, veuillez cocher la case ci-contre correspondant à votre choix : (ce choix sera définitif pour toute l'année scolaire) :

Menu sans viande

PAI :

Votre enfant nécessite-t-il une surveillance médicale particulière (allergie, asthme...) ?

OUI NON

Si oui : Votre enfant ne peut être accueilli que dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), retrouvez les documents correspondant sur notre site, ceux-ci doivent être signés par votre médecin.

Vous devez OBLIGATOIREMENT déposer A LA MAIRIE auprès du Service Cantine :

- Une copie du dossier P.A.I (partie 1 et 2 obligatoires) ;
- La fiche d'urgence correspondant à la pathologie de votre enfant (asthme, glycémie, etc.) ;
- L'ordonnance ;
- Une trousse d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin (le tout conditionné dans un emballage portant le nom et le prénom de l'enfant ainsi que l'école concernée).

Rappel : Aucun médicament ne peut être administré par le personnel d'encadrement sauf dans le cadre d'un P.A.I.

Droit à l'image :

J'accepte que mon enfant paraisse sur le site internet et sur tous supports de communication de la commune.

OUI NON

Je déclare avoir pris connaissance du règlement 2023-2024 des restaurants scolaires municipaux et m'engage à en respecter les clauses.

Date :

Signature des parents :